

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT GARONNAISES**

Séance du 12 Mars 2020 à la Communauté de Communes à Marignac

L'an deux mille vingt et le 12 Mars à 18h, le Conseil de Communauté s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain CASTEL,

Ce conseil fait suite au report de la séance du 5 Mars, selon la délibération visée par la Sous-Préfecture le 6 Mars,

Personnes présentes : 35

AZAM Audrey / BERRE Dominique / BEUVELOT Pascal / CASTEL Alain / CASTELL José / CASTEX Claude / CHAPOT Denis / COMET Jean-Pierre / COMET Sylvain / DASPET Laurette / DEJUAN Francis / ECHEVARNE Anne-Marie / FILLASTRE André / BRUNA Laurent / GROS Joël / GUAUS Bernard / HORMIERE Charles / PRINCE Bernard / LADEVEZE Michel / LARQUE Alain / LARQUE Serge / LASALA Jean-Pierre / LORENZI Jean-Jacques / LUPIAC Claude / MORETTO Joseph / PLANAS Yves / PUIGDELLOSAS Claude / REBONATO Jean-Pierre / REDONNET Jean-Louis / RIVAL Patrice / SALVATICO Jean-Paul / SARRAUTE Daniel / CAU Claude / PEYRE Jean / ESTRADÉ Joël

Personnes absentes ou excusées : 62

ABADIA Jean-François / ADER Francis / ADOUE Fabienne / ARINO Monique / AYRAL Annie / BARRAU Bertrand / BONNET Philippe / BORDES Jean-Claude / CASTEX Marie-Thérèse / CAU Marcel / CAU Michèle / CHÈZE Jean-Bertrand / CLASTOT Jean-Claude / COLLA Serge / COUDIN Léon / DARDÉ Jean-Paul / DENARD Jean-Paul / DORE Jean-Pierre / DUMAIL Bernard / ELIE Patrick / EMPORTES Christian / ENCAUSSE Patrick / ESCAZAUX Hélène / FABARON Daniel / FERRE Louis / FORMENT-VINGADASSALOM Christine / GARCIA Clément / GILLES Patrick / GONZALES Jean-Pierre / GOUZY José / HAHNSCHUTZ André / JAMME Henri / JAUSSELY Pierre / JOURDANA Didier / LADRIX Jean-Paul / LAGACHERIE Lucienne / CROUZET Marie / LAPEBIE Brigitte / MARTIN Denis / MARY Serge / MELAZZINI André / MILESI Pascal / MINEC Hervé / MORA Bernard / OUSTALET Jean-Pierre / PALLAS André / PANATIER-CASES Danielle / PORTES Gilbert / PRAT Philippe / PUENTE Alain / REBUFFO Jean-Pierre / REDONNET Jean-Luc / RICHARD Etienne / SAINT-MARTIN Joseph / SAINT-MARTIN Yvon / SANGAY André / SAPORTE Gérard / SAULNERON Patrick / STRADERE Michelle / TALAZAC François / THOMAS Christophe / VERDIER Jean

Procurations : 4

AYRAL Annie a donné procuration à FILLASTRE André
CAU Michèle a donné procuration à LUPIAC Claude
FERRÉ Louis a donné procuration à REDONNET Jean-Louis
LADRIX Jean-Paul a donné procuration à CASTEL Alain

Vote : Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

**Objet : Affectation des Résultats 2019, budget annexe à caractère commercial
SPIC : Transport à la Demande**

Envoyé en préfecture le 20/03/2020

Reçu en préfecture le 20/03/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 031-200072635-20200312-120320D574-DE

31224
Code INSEE

COM. COM. PYRENEES HAUT GARONNAISES
TRANSPORT A LA DEMANDE

2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 37
 Nombre de membres présents : 35 - 4 Procureur -
 Nombre de membres exprimés : 35
 VOTES :
 Pour : Contre : Abstentions : 29

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 255,26
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	1 438,89
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	7 694,15
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	7 694,15
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	7 694,15
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Président, Alain CASTEL, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

